

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Table Ronde - 9h30 : « L'intelligence artificielle et son cadre juridique, sa souveraineté »

Intervenante : Amélie RAOUL, doctorante en science de l'informatique et de la communication

Des cadres juridiques en construction, au-delà de l'Europe

En Europe et au Canada, la priorité est souvent donnée à la **protection des droits et des libertés**, avec une vigilance accrue sur les usages. Cela se traduit par l'intervention d'instances comme la **CNIL** en France, chargée d'encadrer les usages numériques et d'appliquer le **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données).

De l'informatique à l'IA : une évolution du cadre légal

Dès **1978**, la France se dote d'un cadre avec la **loi Informatique et Libertés**. En 2005, les débats se tournent vers les transformations induites par Internet. En 2016, ce sont les réseaux sociaux et les GAFAM qui posent la question du **traitement commercial des données personnelles**. Les smartphones généralisent l'accès aux services, souvent au prix d'une acceptation tacite des conditions d'utilisation, incluant le partage massif de données. Le **RGPD**, entré en vigueur en 2018, a marqué un tournant : il **garantit à chaque individu un droit de consultation, de modification et de suppression de ses données personnelles**.

IA générative : entre accélération technologique et vide d'acculturation

L'arrivée rapide des IA génératives (comme ChatGPT ou Mistral) dans le grand public s'est faite **sans réelle préparation ni accompagnement** ; peu d'annonce, peu d'éducation, mais un fort impact sur l'imaginaire collectif. Cela **influence la manière dont on perçoit et utilise ces technologies** : tantôt émancipatrices, tantôt inquiétantes. En 2024, le principal usage des IA génératives est la recherche d'information et la rédaction. En 2025, selon les tendances observées, elles deviennent progressivement des partenaires émotionnels ou cognitifs. Cela entraîne une **forme de dépendance ou de remise en question des capacités humaines**, en particulier dans les tâches intellectuelles.

Impliquer les citoyens : une question d'éducation

Face à la diffusion rapide de ces technologies, l'éducation devient essentielle. Il faut former les agents publics autant que les citoyens à l'usage des IA. **La phase d'acculturation est indispensable pour éviter des usages subis ou détournés**. Des initiatives comme les « Cafés de l'IA », organisés dans des établissements scolaires, permettent de discuter des **enjeux sociaux et éthiques** liés à ces technologies.